

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 23 AVRIL 2018 A 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,  
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, MERIENNE  
Frédéric, DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin RENAULT  
Sylvie.

**ABSENTS EXCUSES** : BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

**ABSENTS** : RIVIERE Fabrice, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

**SECRÉTAIRE** : MERIENNE Frédéric

Compte tenu de nouvelles informations reçues après l'envoi de la convocation pour la réunion de ce jour, Madame le Maire propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Convention de remise directe des ouvrages d'équipements communs\_ Val du Sémillon II

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ce point.

**I) APPROBATION DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS**

Les précédents comptes rendus n'appellent pas d'observation et sont approuvés à l'unanimité.

**II) CDC VAL ES DUNES : SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

La Communauté de communes Val ès dunes a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015 un service d'instruction des autorisations de droit du sol (ADS) à destination de ses communes. Organisé au départ entre trois Communautés de communes, Val ès dunes, Evrecy-Orne-Odon et Entre Thue et Mue, seules deux resteront au 1<sup>er</sup> mai 2018, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon (issue de la fusion de « Vallée de l'Orne » et « Evrecy Orne Odon »). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 17 communes de Val ès dunes (sur 18) sont adhérentes. La convention initialement signée par les membres fondateurs arrive à son terme le 30 avril 2018. Il est proposé de reconduire la convention entre la CDC et les communes pour 3 années.

Pour les communes ayant signé depuis moins de trois ans la convention, celle-ci n'est pas encore caduque. Cependant, afin de faciliter la gestion de ce service, il est proposé qu'il y soit mis fin par anticipation et que toutes les communes signent la nouvelle convention au 1<sup>er</sup> mai 2018 afin de repartir sur les mêmes conditions et les mêmes échéances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération n°2018/37 du Conseil communautaire du 29 mars 2018,

Considérant que la Communauté de communes Valès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes,

Considérant la mise en place du Service Instructeur Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) fonctionnant depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Valès dunes au 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

↳ s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes tels que définis dans la convention ;

↳ s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention ;

↳ autorise Madame/Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### **III) CDC VAL ES DUNES : GROUPEMENT DE COMMANDE** **« FIBRE »**

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de communes Valès dunes et la commune de Vimont.

Les modalités relatives à l'organisation du groupement, sont déterminées dans la convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à la constitution d'un groupement de commandes selon les caractéristiques exposées dans la convention constitutive jointe en annexe, et d'autoriser la Communauté de Communes Valès dunes coordonnateur du groupement à signer le marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes.

↳ approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes portant sur un marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique, dont le texte est joint en annexe ;

- ↳ autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- ↳ autorise le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement le marché internet et interconnexion de sites sur support fibre optique.

#### **IV) DEMANDE DE PRET :**

La demande de prêt pour le financement du projet d'aménagement de l'aire de covoiturage devant l'église est reportée de 2 mois afin d'avoir le déblocage des fonds en octobre.

#### **V) PARTICIPATION TRAVAUX CANTINE ECOLE DE BELLENGREVILLE**

Lors du vote du budget 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une participation financière concernant les travaux de construction d'une cantine à l'école de Bellengreville.

En effet, répondant à une demande de la commune de Bellengreville et ne pouvant participer directement aux dépenses d'investissement, une participation financière d'un montant global de 20 000 € est donc prévu avec un premier versement de 10 000 € sur l'exercice 2018 et un second de 10 000 € sur l'exercice 2019.

Après accord du Conseil Municipal de Bellengreville, cette participation fera l'objet d'une convention entre les deux communes, dont le texte est en annexe.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- ↳ approuve la convention
- ↳ autorise Madame le Maire à signer cette convention.

#### **VI) OFFRE SANTE COMMUNALE**

Madame le Maire a été sollicitée par un assureur pour une présentation d'une offre de santé communale. Il s'agit d'un contrat de santé s'adressant aux habitants de Vimont, n'ayant pas de complémentaire santé d'entreprise (retraités, indépendants ou sans emploi...) à des tarifs avantageux.

En contrepartie, la commune doit pour cela s'engager à mettre à disposition de l'assureur une salle pour une réunion d'information et en informer la population.

Plusieurs conseillers se posent des questions quant à la pertinence de cette démarche par la commune et sur les conditions à mettre en œuvre.

Madame le Maire propose donc un temps réflexion sur ce sujet et de délibérer ultérieurement.

## VII) CONVENTION DE REMISE DIRECTE DES OUVRAGES D'EQUIPEMENTS COMMUNS-VAL DU SEMILLON II

Le lotisseur VESQUAL propose une convention de remise des ouvrages et des équipements communs, dans le cadre du dépôt de permis d'aménager du lotissement Val du Sémillon II, qui sera instruit par le SIMAU et soumis à l'accord de l'ABF. Il s'agit d'une convention tout à fait standard.

Madame le Maire en donne lecture.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↪ adopte la convention
- ↪ autorise Madame le maire à signer la convention

## VIII) DIVERS

- ↪ SMEOM : dans le cadre du changement de mode de collecte du verre, une seconde borne pour l'apport volontaire du verre sera installée derrière l'église. La première est située sur le parking de la salle polyvalente. Il y aura donc une borne de part et d'autre de la RD 613, afin de faciliter les déplacements à tous les habitants.
- ↪ BACER : cette association d'insertion travaillant dans le recyclage propose à la commune d'installer un conteneur de récupération du textile. Madame le Maire précise qu'une convention est à signer, notifiant en particulier la fréquence de ramassage, à savoir une fois par semaine.
- ↪ Sécurité routière : depuis les modifications du sens de circulation dans le lotissement de la Madeleine (rue du général de Gaulle, rue maréchal Leclerc), il est constaté de nombreuses infractions, refus de priorité, circulation en sens interdit. Il est donc nécessaire d'implanter de nouveaux panneaux spécifiant la priorité à droite dans toute cette zone, ainsi que des panneaux directionnels d'obligation d'aller à droite.
- ↪ Aménagement alentours de la salle polyvalente :
  - passage piéton de la mairie jusqu'au parking de la salle
  - délimitation de places pour stationnement « à cheval » trottoir/chaussée devant la mairie et le RAM
  - délimitation du stationnement aux abords de la salle
- ↪ Container maritime : afin de donner un espace de rangement supplémentaire du matériel et des équipements, la commune envisage l'achat d'un container, d'un coût d'environ 2 000 €.
- ↪ Agents techniques : l'organisation de leur travail a été modifiée, en concertation avec les intéressés, afin qu'ils travaillent ensemble par quartier.
- ↪ Bois : suite à la proposition de la commune de donner du bois, 33 foyers ont répondu. Il y a environ 20 stères à répartir. Une date leur sera communiquée pour procéder à l'enlèvement par leurs soins.

- ↳ Plantations : l'îlot directionnel à l'intersection de la rue du général de Gaulle et de la rue maréchal Leclerc, ayant été refait, des plantations seront réalisées par les agents pour l'agrémenter.
- ↳ Affichage : une nouvelle vitrine d'affichage sera achetée afin de remplacer celle au niveau de l'église quand les travaux de l'aménagement du parking seront réalisés.
- ↳ Anciens combattants : le porte-drapeau de la commune souhaiterait avoir un remplaçant pour les manifestations. Un appel à candidature est donc lancé.
- ↳ Fêtes des Mères : vendredi 25 mai 2018
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 28 mai 2018.

Séance levée à 21h45

Délibérations du Conseil Municipal prise lors de la séance du 23 avril 2018 :

- N° 12/2018 CDC : service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme**
- N° 13/2018 CDC : groupement de commande « fibre »**
- N° 14/2018 Participation financière travaux cantine école de Bellengreville**
- N° 15/2018 Convention de remise directe des ouvrages d'équipement communs\_**  
**Val du Sémillon II**

MERIENNE Frédéric

